

Le 8 juin 1997:
OUI à l'interdiction des exportations d'armes

Scénarios socialistes 2/97

Mettons fin au
commerce de la mort:
OUI le 8 juin



PROTECTA FLINTE
Kaliber 12/70, fabrikneu
Fr. 777.00



Blauer im CH-Bürger ab 18 Jahren!

Schilling + Dividen (Kredit): Ad. Freiburgstrasse 171, 3005 Bern, Tel. 021 - 381 10 05, Fax. 021 - 381 31 38
E-Mail: info@prospecta.ch, kontakt@prospecta.ch, info@prospecta.ch, kontakt@prospecta.ch, info@prospecta.ch, kontakt@prospecta.ch, info@prospecta.ch, kontakt@prospecta.ch

Annonce publiée par le quotidien allemandique «Blick» pour illustrer la vente d'armes automatiques à des criminels de guerre de l'Ex-Yougoslavie, par des vendeurs suisses dénués de tout scrupule.



PS

Parti Socialiste Suisse

Sommaire

Editorial	3
6 bonnes raisons pour un OUI à l'initiative	4
Interdiction d'exporter du matériel de guerre: le texte de l'initiative	5
Sale histoire	6
Ceci n'est pas une arme...	8
Questions à Peter Hug, expert en politique de sécurité	9
Reproches – répliques	11
Pourquoi je voterai OUI...	15
Non à l'Initiative «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide»	17
Congrès du PSS du 28 juin à Thoune	18
Actualités/agenda	19
Une majorité contre les exportations d'armes	20

Scénarios socialistes

No 2, mai 1997
Editeur: Parti socialiste
suisse
Resp.: Jean-François
Steiert
Maquette: Scriptum,
Altdorf
Impression: S&Z, Brig

Votations fédérales du 8 juin

Recommandations de vote du PSS

Le comité central du Parti socialiste suisse a émis les recommandations de vote suivantes pour les objets fédéraux soumis au vote le 8 juin 1997:

1. Initiative populaire «Pour l'interdiction
d'exporter du matériel de guerre»: OUI
2. Initiative populaire «Négociations
d'adhésion à la Communauté européenne:
que le peuple décide» NON
3. Suppression de la régle des poudres OUI

Chère lectrice, Cher lecteur



Barbara Haering,
conseillère nationale,
secrétaire générale du
PSS, Zurich

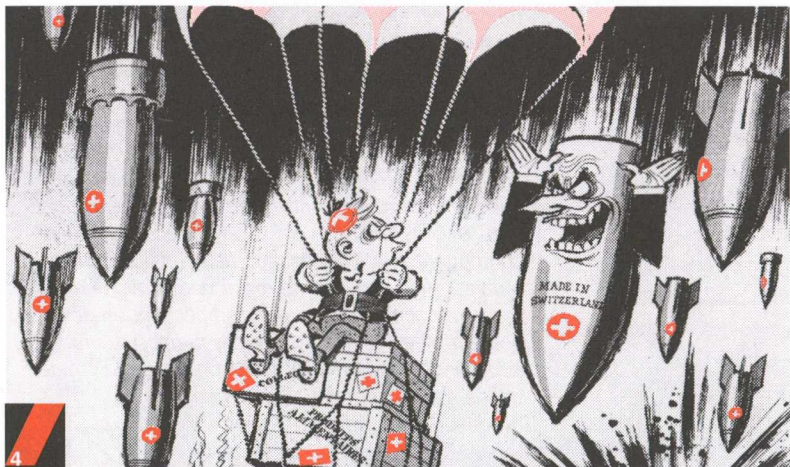
Depuis la chute du Mur de Berlin, le marché mondial de l'armement est en chute libre, et les ventes d'armes ne représentent aujourd'hui plus qu'à 0,3 pour cent de l'ensemble des exportations suisses. La virulence avec laquelle l'industrie suisse de l'armement combat l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre ne s'explique que par une raison: Oerlikon-Bührle et leurs compères veulent dévier les reproches justifiés dont font l'objet les entreprises suisses d'armement parce qu'elles ont omis d'entreprendre à temps la conversion d'emplois militaires vers le secteur civil. Il s'agit de noyer dans des accusations faciles la responsabilité des managers de l'armement.

A cette déclaration de banqueroute de l'industrie suisse des machines, nous opposons la cohérence d'une politique de paix menée sur le long terme. Seule l'interdiction générale d'exporter du matériel de guerre peut assurer la crédibilité morale et politique dont nous avons besoin. Cinquante ans après la fin de la Deuxième guerre mondiale, nous devons mettre fin au rôle de profiteurs de guerre et de complices qu'ont régulièrement pu jouer certaines personnes et certaines entreprises de notre pays, car nous savons que les ventes de matériel de guerre contribuent à la militarisation des conflits, qu'elles réduisent les chances de régler des conflits de manière pacifique et qu'elles empêchent un développement plus social dans les pays importateurs. Le souffrances que causent les exportations de matériel de guerre sont sans commune mesure avec leurs prétendus bénéfices.

B. Haering

6 Bonnes raisons pour l'interdit de guerre

- 1.** Au cours des dernières années, la politique d'exportations d'armes du Conseil fédéral a engendré de trop nombreux scandales aux quatre coins de la planète. L'Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» établit enfin des limites claires.
- 2.** L'exportation de matériel de guerre est un danger pour la paix et la sécurité. Si le Conseil fédéral prend au sérieux son principal objectif de politique extérieure, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, il doit interdire l'exportation d'armes.
- 3.** L'exportation d'armes met en péril les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit. Les livraisons de matériel de guerre vers des dictatures en tous genres ne sont pas compatibles avec les efforts accomplis pour une amélioration du respect des droits de l'Homme.



ion d'exporter du matériel

4. Dans de nombreux pays du Tiers-Monde, les antagonismes sociaux sont rendus inébranlables par la force des armes. Les exportations d'armes contribuent à l'augmentation des tensions sociales à l'échelle planétaire.

5. L'interdiction des exportations d'armes contribuerait aussi à une politique d'asile préventive. Par exemple en Turquie, qui a importé pour un demi milliard de francs d'armes suisses au cours des dernières années et dont la militarisation a poussé des centaines de milliers d'hommes et de femmes vers l'exil – souvent en Suisse.

6. La réputation internationale de la Suisse humanitaire est en jeu. Notre pays a souvent fait la une de la presse internationale en tant que plaque-tournante du trafic d'armes. Elle ne peut plus se permettre les sanctions économiques qui font suite au commerce de la mort avec des pays mis au ban de la Communauté internationale.

Initiative populaire pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

La constitution soit modifiée comme suit:

Art 40bis (nouveau)

1 La Confédération encourage et soutient des efforts internationaux visant à limiter le commerce de matériel de guerre et à réduire les armements au bénéfice du développement social.

2 L'exportation et le transit de matériel de guerre et de services destinés exclusivement à des fins guerrières, les activités d'intermédiaire ainsi que les opérations de financement relatives à ce matériel et à ces services sont interdites. La production de matériel de guerre est soumise à autorisation.

3 L'exportation et le transit de matériel de guerre et de services pouvant être utilisé aussi bien à des fins militaires que civiles, les activités d'intermédiaire ainsi que les opérations de financement relatives à ce matériel et à ces services sont interdits lorsque l'acquéreur entend utiliser ces biens et ces services à des fins guerrières.

4 Sont aussi interdites toutes les opérations servant à contourner les interdictions, en particulier:

a. les opérations réalisées par l'intermédiaire de filiales à l'étranger ou en coopération avec des firmes étrangères;
b. la remise d'installations de production, de licences et de données techniques indispensables au développement ou à la fabrication de matériel de guerre ou de moyens de destruction massive, ou les activités d'intermédiaire y relatives.

5 Une commission fédérale indépendante de l'administration est chargée de l'exécution. Elle est autorisée en particulier à:

a. intervenir lorsqu'il y a suspicion de violation des alinéas 3 ou 4;
b. évaluer l'impact sur la paix des développements technologiques;
c. procéder à des inspections et à des contrôles ultérieurs.

6 La législation fédérale règle les détails. Elle peut soumettre les opérations visées aux alinéas 3 et 4 au régime de l'autorisation ou de la déclaration obligatoire. Elle déclare punissable les infractions aux alinéas 2 à 4.

Art. 41, 2e, 3e, 4e al. Abrogés

Sale histoire 1:

Exportations suisses des nazis à l'Iran



Des armes pour les nazis

Pour la Suisse, le rôle de plaque-tournante du commerce d'armes international n'est pas nouveau. Les livraisons d'armes de la Suisse au IIIe Reich ont d'ailleurs suscité un fort regain d'intérêt au cours des derniers mois. Le marchand d'armes zurichois Emil Bührle – photographié ici à bord d'un avion allemand alors qu'il manie un canon anti-aérien livré par sa propre entreprise – a été l'un des plus grands profiteurs de guerre grâce aux armes vendus aux Allemands.



La Croix-Rouge essuie des tirs suisses

En 1967, alors que les Suissesses et les Suisses faisaient des dons pour les victimes de la guerre au Biafra, des véhicules de la Croix-Rouge furent – parmi beaucoup d'autres – essuyés les tirs provenant de canons Oerlikon-Bührle de l'armée nigérienne. La livraison de canons Oerlikon-Bührle au Nigéria fit partie d'une longue série de ventes d'armes illégales pour lesquelles Dieter E. Bührle fut condamné à une peine de huit mois de prison avec sursis par le Tribunal fédéral en 1968.



Des canons pour Khomeini

Alors que la guerre entre l'Iran et l'Irak faisait rage (1980-1989), l'entreprise BMARC, filiale d'Oerlikon-Bührle établie en Angleterre, produisit des canons de marine (photo) livrés dès 1986 à l'Iran, par l'intermédiaire de Singapour. Seule l'initiative permet d'interdire de tels ventes par des tiers fictifs dont le seul but est de détourner la loi.

Sale histoire 2:

Armements suisses de Kadhafi à Hussein

Gaz toxiques pour Kadhafi

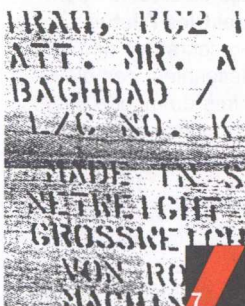
En 1990, ce sont les services de renseignements allemands qui ont dû avertir les autorités suisses: des entreprises suisses effectuaient des livraisons pour la fabrique de gaz toxiques de Kadhafi à Tarhuna. Exemple: la société fribourgeoise Décotec a livré des installations pour la production de gaz toxiques. Ce sont d'ailleurs des livraisons à la Libye qui ont été à l'origine de sanctions américaines contre la Suisse.

Plus de bombes Pilatus contre des civils!

Depuis de nombreuses années, des avions Pilatus fabriqués à Stans, dans le canton de Nidwald, sont utilisés par des dictateurs de toute la planète pour bombarder des civils. La flotte birmane est engagée systématiquement pour bombarder des villages habités par des minorités ethniques. Au lieu de mettre des limites claires à l'exportation de ces avions militaires, la nouvelle loi sur le matériel de guerre a augmenté les possibilités d'exportation.

Livraisons suisses pour le supercanon de Saddam

En 1996, le Tribunal fédéral a condamné à des peines de prison avec sursis trois responsables de l'entreprise soleuroise Von Roll SA. Ils étaient responsables d'une tentative de livrer au dictateur irakien Saddam Hussein 131 tonnes d'aciers spéciaux destinés à la production du légendaire supercanon irakien. Pour les biens et les services qui peuvent servir autant à des fins civiles que militaires, l'initiative exige de la part des producteurs et des exportateurs une plus grande responsabilité.



Ceci n'est pas une arme...



Dans le cadre d'une exposition, l'armée bolivienne a fièrement montré un de ses armes les plus performantes: un Pilatus PC-7 est son matériel de guerre.

L'avion que vous voyez sur notre photo n'est pas une arme... du moins selon l'avis de la majorité de notre Parlement à Berne. Malgré que les Pilatus PC-7 et PC-9 soient apparus dans la plupart des grandes zones de conflit au cours des dernières années, ils continueront à ne pas être soumis, à l'avenir, aux nouvelles dispositions sur les exportations d'armes.

Les dictateurs apprécient les Pilatus

Au cours des dernières décennies, des dictateurs du monde entier ont utilisé les avions modernes et maniables de l'usine de Stans (NW) pour leur politique répressive: au

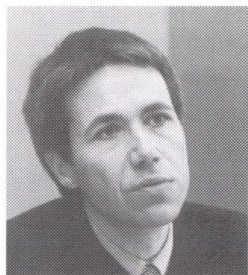
Guatemala, les Pilatus ont été

engagés contre la population indienne; en Irak, Saddam Hussein s'est servi d'avions Pilatus pour faire lâcher sur des villages kurdes armes bombes à gaz toxiques; en Birmanie, le régime militaire utilise systématiquement sa flotte de Pilatus pour bombarder des villages habités par des représentants des minorités ethniques. Ce ne sont là que quelques exemples choisis. Ce n'est donc pas un hasard si les revues militaires internationales louent la flexibilité des avions Pilatus. Cet avis n'a toutefois guère eu d'effets sur les représentants de la majorité parlementaire de droite à Berne: ici, seule la pression des producteurs d'armes

suisses compte. En réaction à l'engagement d'avions Pilatus contre des paysans du Chiapas par l'armée mexicaine, Kaspar Villiger, qui dirigeait alors encore le Département militaire, s'était exprimé en faveur de l'introduction des avions Pilatus dans la liste des biens soumis à la législation sur le matériel de guerre. Mais la nouvelle loi va encore moins loin que l'ancienne: aujourd'hui, le Conseil fédéral ne disposerait plus des bases légales pour procéder à une interdiction d'exportation telle qu'il l'a décidée contre le Mexique. Pour éviter ce retour en arrière et pour clarifier enfin les règles du jeu, l'initiative est indispensable!

Quels sont les effets d'une interdiction d'exporter du matériel de guerre?

Questions à l'expert Peter Hug



Nous avons demandé à Peter Hug, historien bernois spécialisé dans les questions de politique de sécurité et plus spécialement de production et d'exportation d'armes, quelles seraient les conséquences pratiques d'une interdiction d'exporter du matériel de guerre.

Ss: *Les opposants prétendent que l'initiative mettrait en jeu des dizaines de milliers d'emplois.*

Peter Hug: Ce n'est pas vrai. Il y a au maximum 1'000 à 2'000 places de travail qui sont touchées, dont

l'avenir est de toute façon incertain. Le marché de l'armement s'est effondré sur le plan mondial, l'exportation de matériel de guerre est un commerce qui connaît des pertes énormes depuis 15 ans. L'entreprise Oerlikon-Bührle, qui fait 80 % de toutes les exportations d'armes suisses, a supprimé 10'000 places de travail. Les dirigeants de l'économie sont appelés à investir dans des marchés d'avenir, civils, au lieu de faire porter la responsabilité de leurs échecs de gestion aux personnes qui soutiennent l'initiative.

Ss: *La limitation des exportations pour des biens à usage civil et militaire n'a-t-elle pas des conséquences économiques catastrophiques? On dit que l'alinéa 3 de l'initiative empêcherait même l'ex-*

portation de chaussettes et de sonnettes de vélo, puisqu'elles pourraient être utilisées par des armées étrangères.

Peter Hug: Cette manière de semer la panique est absurde. Par rapport aux biens à usage civil et militaire – ou biens «dual-use» – l'initiative ne va pas au-delà de la loi sur le contrôle des biens que le Parlement a adoptée. Le comité d'initiative a constamment souligné que la loi sur le contrôle des biens représente une alternative valable à l'alinéa 3 de l'initiative. Les deux textes autorisent l'exportation de biens à double usage à des fins civiles, tous les deux l'interdisent au cas où l'acquéreur veut fabriquer avec cela des armes ABC ou des fusées.

Ss: *La loi sur le matériel de guerre ne suffit-elle*

pas pour exercer un contrôle efficace?

Peter Hug: La loi sur le matériel de guerre révisée est encore plus mauvaise que l'ancienne. Il ne sera plus possible que le Conseil fédéral interdise l'exportation d'avions Pilatus au Mexique, comme il l'a fait en 1995 quand il a constaté que des PC-7 avaient été utilisés pour bombarder des Indiens du Chiapas. Jusqu'ici, le Conseil fédéral devait aussi prendre en considération la situation des droits de l'homme et les efforts de la coopération au développement dans les pays concernés. Les Chambres fédérales ont simplement biffé ces critères dans la nouvelle loi. Elles ont également anéanti des progrès apparents s'agissant des affaires de courtage et des exportations de technologie, en inscrivant dans la loi des possibilités de les contourner.

L'interdiction d'exporter du matériel de guerre aurait-elle un effet positif sur le plan international et pour la Suisse?

Peter Hug: La Suisse est confrontée aujourd'hui à des problèmes d'image, en raison des anciens profiteurs de guerre et des mercenaires du Conseil fédéral. Une renonciation volontaire aux exportations d'armes pourrait donner ici un signal important dans le sens contraire. La Suisse pourrait montrer aux Etats du monde qu'il est possible de circonscrire efficacement le commerce d'armes, si la volonté politique existe. Les processus de désarmement ne se mettront en place que si certains pays vont de l'avant. C'est seulement le fait que la Belgique a décrété unilatéralement l'interdiction d'exporter des mines antipersonnelles et le moratoire décidé par les Etats-Unis et l'Allemagne qui ont conduit à des négociations internationales pour proscrire ces armes abominables. La Suisse se trouve dans une bonne position de départ pour faire avancer les efforts internationaux en vue d'endiguer le commerce de matériel de guerre, en décrétant unilatérale-

ment l'interdiction d'exporter un tel matériel.

Ss: *Mais si la Suisse ne livre plus de matériel de guerre, c'est tout simplement un autre pays qui la remplacera.*

Peter Hug: Cet argument est immoral. Le tort que je fais à quelqu'un n'est pas amoindri par le fait que d'autres le feraient si ce n'était pas moi. Un trafiquant de drogue ne peut pas se justifier devant sa conscience et devant le juge en disant que d'autres vendraient de la drogue s'il ne le faisait pas.

Armes suisses au Brésil

«Je trouve affligeant qu'ici à Rio, l'on assassine des personnes avec des armes suisses», a déclaré l'an dernier Conrad Marty, consul général de la Suisse à New York. Des journaux brésiliens font état de syndicats de malfaiteurs qui utilisent des fusils d'assaut sophistiqués de l'entreprise suisse SIG pour commettre des massacres, organiser des prises d'otages ou combattre la police.



PSshop



Stylo à bille

(Ballograph)
Stylo à bille
de qualité

5.-



65.-

La montre suisse de qualité

avec sigle du PS, boîtier chromé,
à quartz, étanche, bracelet en
cuir noir, garantie 1 an

Cartable A4

en cuir noir, avec fermeture
éclair, 4 compartiments
pour les dossiers, 1 com-
partiment pour cartes
de visite, 1 comparti-
ment extérieur fermé
et un stylo à bille
du PS

97.-



Vin «bio» neuchâ- telois

avec étiquette d'artiste Solving Hutter

Pinot noir (rouge) fr. 24.-

Oeil de Perdrix (rosé) fr. 24.-

Neuchâtel (blanc) fr. 15.-

**Carton de 3 bouteilles
fr. 63.-**

1 bouteille Neuchâtel,
1 bouteille Oeil de Perdrix,
1 bouteille Pinot noir

Exclusivité du PS



Livré en cartons de 3, 6 ou 12
bouteilles, choix à votre goût.
Frais d'envoi et de port :
carton de 3 bouteilles, fr. 6.-
carton de 6 bouteilles, fr. 9.-
carton de 12 bouteilles, fr. 12.-
à partir de 24 bouteilles :
franc de port



16.-

Les verres à vin du PS
en cartons de 6

Service de Presse

- 1. L'adhésion aux nouvelles européennes (1994-1995) par Pierre-Thomas
- 2. Trois nouvelles à lire maintenant
- 3. Un seul travail efficace: quel est le meilleur et comment le choisir?
- 4. Pourquoi les primes les plus élevées sont-elles attribuées à ceux qui travaillent le moins?
- 5. Pourquoi le travail est-il devenu un jeu?
- 6. La réforme de la loi fédérale sur le travail (1994-1995)
- 7. La réforme de la loi fédérale sur le travail (1994-1995)
- 8. Des nouvelles valables pour tous? L'adhésion des autres
- 9. Quel est le rôle de la Suisse multinationale?
- 10. Anticipation
- 11. Éditorial
- 12. Le travail en question
- 13. L'adhésion à l'Europe
- 14. L'adhésion à l'Europe
- 15. Agenda des événements

PS
Suisse romande

Le **Service de presse** du PSS est un bimensuel qui contient les informations les plus récentes sur la politique suisse, les prises de position du PSS, les nouvelles publications, les manifestations, les journées d'étude du parti, les ouvrages politi-

ques. Un dossier spécial de politique économique est consacré chaque mois à des questions économiques actuelles. Des éditions spéciales paraissent lors des votations fédérales et sur d'autres sujets d'actualité.

Abonnement annuel: **fr. 60.-**
(membres du PSS: **fr. 25.-**)

LE TRAVAIL en question



Thierry Pélissier
Christiane Brunner
Bernard Tillet
Philippe de
Rancourt Pétré

12 questions sur le travail, l'emploi et le chômage dans le monde

mondialisation laisse-t-elle à l'Etat? La machine remplace-t-elle l'Homme? La machine influence-t-elle l'emploi? La croissance économique crée-t-elle des emplois? Les pays du Sud volent-ils nos emplois? Une forte croissance démographique aggrave-t-elle la crise de l'emploi? Crise de l'emploi ou crise de société?

Déclaration de Berne, 1995, fr. 15.-

RINÉ LONGET

Le TRAVAIL n'a de SENS que s'il est PARTAGÉ

Éléments pour un débat

Préface de Christiane Brunner
Illustrations de Pierre Raymond

Éditions Jouvence

Actuellement, le travail est mal partagé. Il y a ceux qui en ont trop et ceux qui n'en ont pas. Ce partage est inacceptable. Député socialiste au Grand Conseil genevois, l'auteur plaide pour d'autres formes de partage du travail, susceptibles

notamment de concrétiser l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Éditions Jouvence, 1994, Préface de Christiane Brunner, fr. 11.-

Michel Cornut

Salarié-e-s: tous vos droits



UNO
EDIZIONE D'EN BAS

La Suisse ne connaît pas encore un «Code du travail». Les dispositions concernant les rapports entre l'employeur et les salarié-e-s sont éparpillé-e-s entre le Code des obligations et des dizaines d'autres lois fédérales, sans compter les ordonnances ... A

côté des traités juridiques à l'usage des spécialistes, il n'existait par, à ce jour, d'ouvrage de synthèse accessible à un large public. Cette lacune a été comblée grâce au travail de Michel Cornut, secrétaire syndical et nouveau président du Groupe socialiste au Conseil communal de Lausanne. L'ouvrage «salarié-e-s: tous vos droits» permet à chacune et à chacun de connaître ses droits et de les faire valoir, malgré toutes les embûches.

Éditions d'en bas, 1996, 156 p., fr. 22.-



Je commande :

- Bouteilles Pinot noir (rouge) fr. 24.—
- Bouteilles Oeil de Perdrix (ros) fr. 24.—
- Bouteilles Neuch tel (blanc) fr. 15.—
- Carton de 3 bouteilles, fr. 63.—
(1 bouteille Neuch tel, 1 bouteille Oeil de Perdrix, 1 bouteille Pinot noir)
- La montre du PS, fr. 65.—
- Cartable A4, fr. 97.—
- Stylo bille, fr. 5.—
- Le travail en question, fr. 15.—
- Ren Longet: Le travail n a de sens que s il est partag , fr. 11.—
- Michel Cornut: Salari e-s — tous vos droits

Le Service de presse du PSS. Abonnement annuel : fr. 60.—
(membres du PSS : fr. 25.—)
souigner ce qui correspond

Parti socialiste suisse
Case postale
3001 Berne

Nom/pr nom :

Adresse :

NP/lieu :

Date :

Signature :

Interdiction d'exporter du matériel de guerre:

reproches – répliques

Assertion: *L'initiative met en jeu des dizaines de milliers d'emplois (communiqué du PCD du 2.4.1997), respectivement 120 000 emplois (Société pour le développement de l'économie suisse)*

Les faits: L'assertion selon laquelle l'initiative mettrait en danger des dizaines de milliers d'emplois est absurde. Les opposants peignent le diable sur la muraille en partant d'allégations fausses sur l'alinéa 3

de l'initiative, qui règle l'exportation de produits à usage civil et militaire, appelés aussi biens à double usage. Ce problème est cependant déjà résolu avec la nouvelle loi sur le contrôle des biens, que le Parlement a adoptée en décembre 1996. Il n'y a pas de différences entre la loi sur le contrôle des biens et l'initiative. Toutes les deux permettent l'exportation de biens à double usage pour des buts civils, toutes les deux

l'interdisent au cas où l'acquéreur veut fabriquer des armes ABC ou des roquettes avec cela. La loi sur le contrôle des biens est, comme le comité d'initiative l'a fait remarquer depuis les premiers travaux préparatoires en 1992, une disposition d'application valable de l'alinéa 3 de l'initiative. Si celle-ci était acceptée, il n'y aurait pas de conséquences supplémentaires dans le domaine des biens à usage civil



Victimes innocentes

Toutes les vingt minutes, une mine saute et tue ou blesse grièvement un personne innocente. Dans plus de 60 pays, la mort guette les habitants au quotidien, sur le chemin qui les mène vers leurs prés, au bord de l'eau ou encore dans champs de riz. Plus de 100 millions de mines ont été enterrées aux quatre coins de notre planète. Dans de nombreux pays du Tiers-Monde, les mines empêchent le développement pourtant urgent de l'agriculture. La Suisse, connue depuis bien longtemps comme plaque-tournante du commerce international des mines, a certes fixé dans la nouvelle loi sur le matériel de guerre l'interdiction de principe des mines antipersonnel. Mais les possibilités de détourner la loi n'ont pas été écartées. Soutenu pourtant par la gauche, le conseiller national radical genevois John Dupraz n'a pas réussi à imposer une interdiction totale.



Alors que la guerre du Cambodge est terminée depuis plusieurs années, les mines continuent à faire de nombreuses victimes: ce jeune homme a perdu ses deux jambes en sautant sur une mine en 1993.

et militaire, à l'exception de quelques détails. Ce sont les pertes dans le domaine du matériel de guerre effectif qui sont en discussion. Ces dernières années, la Suisse a encore exporté du matériel de guerre pour 220 à 240 millions de francs. Cela représente à peu près 0,23% de l'ensemble des exportations de marchandises, ce qui correspond à environ 500 à 1000 places de travail - la plupart chez Oerlikon-Contraves. Avec

une définition raisonnable du matériel de guerre, allant au-delà de la nouvelle et insuffisante loi sur le matériel de guerre, l'initiative mettrait en danger 1000 à 2000 emplois au plus. Cela représente un demi pour mille de l'ensemble des emplois existant en Suisse.

Les pertes d'emplois provoquées par l'initiative ne doivent être ni surestimées, ni balayées d'un revers de main. On peut toutefois en amortir les effets par une politique de conversion

active. Une telle politique est indispensable, indépendamment de l'initiative pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre, puisque les places de travail dépendant de l'exportation de matériel de guerre sont de toute manière fortement menacées. Le marché de l'armement a chuté dans l'ensemble du monde et l'important recul de l'emploi dans ce secteur en Suisse le montre: l'ère du bien-être de l'armement est définitivement passé.

Echos de la presse

◆ «Le Conseil national a [...] fait un geste en faveur de l'économie en supprimant de la liste du matériel de guerre les machines et les outils utilisés pour la fabrication d'armes et de munitions. Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats avaient décidé de soumettre l'exportation de ces instruments à autorisation. Cela concerne en particulier les machines servant à fabriquer des munitions, à forger des tubes de canons ainsi que certains moules de fonderie. Mais, par 94 voix contre 73, le National a entendu les appels des représentants de l'industrie, en particulier le zurichois Erich Müller, membre de la direction de Sulzer.»

(Bernard Wuthrich, *Journal de Genève*, 26.11.1996)

◆ «Les Etats veulent croire que le Pilatus n'est pas du matériel de guerre», *titrait 24 heures le 4 octobre 1996.*

Assertion: *L'initiative menace le savoir-faire dans l'industrie d'armement, ce qui met également en danger de nombreuses places de travail dans le domaine civil. (Union démocratique européenne)*

Les faits: L'industrie d'armement essaie toujours et encore de se présenter comme une branche de pointe sur le plan technologique. Ce n'est plus le cas depuis bien longtemps. Nous constatons depuis des décennies que les armements sont nettement inférieurs aux biens civils sur le plan technologique. C'est ainsi que le système électronique de l'euro-chasseur extrêmement coûteux, qui n'a pas même pas encore

atteint sa maturité du point de vue de la production, repose sur un processeur 486, considéré comme dépassé depuis des années même pour un ordinateur personnel utilisé à domicile. L'appareil de radio suisse SE-225 était déjà dépassé lors de son introduction. Le masque à gaz de Huber & Suhner, non étanche, n'était pas non plus d'un niveau technologique élevé. L'industrie d'armement suisse produit depuis des décennies quelques armements à faible technologie comme des fusils, des armes à petits calibres et des véhicules blindés. Si l'armée suisse veut acquérir autre chose, elle dépend alors

du savoir-faire de l'économie civile et de l'étranger, où les armements sont également en perte de vitesse par rapport à l'évolution civile.

Assertion: *L'industrie d'armement indigène ne pourrait pas survivre si elle ne pouvait vendre ses produits que dans notre propre pays. (O. Fritschi, conseiller national radical, ZH)*

Les faits: Les entreprises d'armement fédérales sont le meilleur exemple pour prouver le contraire de cette allégation. Elles équiperont l'armée suisse depuis plus de 100 ans avec du matériel de guerre concurrentiel et elles n'ont pratiquement jamais pu exporter.

Cet argument ne vaut pas non plus pour les fabricants privés de matériel de guerre. Le groupe de l'armement est en contact avec 6000 fournisseurs et sous-traitants en Suisse. Pour la très grande majorité de ces entreprises, les affaires d'armement ne contribuent que pour quelques pour mille au plus dans l'ensemble du chiffre d'affaires. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre n'aurait pas la moindre influence sur leurs structures de production et la situation des places de travail.

Assertion: *L'alinéa 3 de l'initiative (biens et services à double usage, « qui peuvent être utilisés aussi bien à des fins militaires que civiles ») a des conséquences économiques catastrophiques: même des sonnettes de vélo ou des chaussettes peuvent tomber sous le coup d'une telle interdiction, puisqu'on ne peut pas exclure que des armées étrangères en feront usage.*

Les faits: C'est le législateur qui devra déterminer quels biens seront con-

sidérés comme biens à double usage. Il est absurde de supposer que les Chambres fédérales soumettraient des sonnettes de vélo ou des chaussettes à une loi sur les exportations. Le comité d'initiative a déjà souligné dans sa réponse à la consultation relative à la loi sur le contrôle des biens qu'il considère celle-ci comme une application suffisante de l'alinéa 3 de l'initiative. La loi sur le contrôle des biens repose sur des listes définies sur le plan international de biens à double usage posant des problèmes épineux. Le comité d'initiative considère que ces listes sont raisonnables et suffisantes. On n'a jamais entendu que l'application de ces listes aurait conduit à des problèmes dans l'industrie. Dans le procès Von Roll, le Tribunal fédéral a clairement indiqué que le devoir de diligence des responsables d'entreprises industrielles impliquent qu'ils s'informent précisément sur l'usage prévu du matériel de guerre livré.

Assertion: *Si la Suisse elle-même veut importer*

des armements, elle ne doit pas empêcher d'autres pays d'importer de leur côté du matériel de guerre.

Les faits: Ce n'est pas entièrement faux. Il est donc d'autant plus important que la Suisse entreprenne rapidement des pas substantiels vers le désarmement. C'est pourquoi les initiatives de paix ont lié depuis le début l'exigence d'interdire l'exportation de matériel de guerre à l'exigence d'une réduction de moitié des dépenses militaires. De plus, l'« Armée 2005 », conçue pour le compte du Groupe socialiste aux Chambres fédérales par le spécialiste allemand Lutz Unterseher, un expert reconnu sur le plan international, repose bien davantage que l'actuelle « Armée 95 » sur du matériel de guerre robuste, produit dans le pays, et renonce à des engins déraisonnablement surchargés sur le plan technologique, ce qui ne fait qu'accroître la dépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger dans le domaine des acquisitions d'armements.

Pourquoi je voterai OUI à l'initiative pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre



Pierre-Alain Gentil,
maire de
Delémont,
conseiller aux Etats

«La Suisse, de par sa neutralité, de par également la faible part - moins de un pour cent - qu'elle prend au commerce mondial des armements, est particulièrement bien placée pour donner un signe, pour manifester concrètement sa volonté de réduire les montants financiers consacrés à l'armement. Elle peut le faire d'autant plus facilement que le secteur de l'armement ne constitue pas une composante fondamentale de notre économie. Selon les données de 1994 et 1995, le matériel de guerre représentait entre 150 et 200 millions de francs d'exportations, soit entre 0,15 et 0,20 pour cent du total de nos exporta-

tions. Par ailleurs, ce secteur de l'armement ne constitue plus un secteur économiquement porteur. Depuis la fin des années quatre-vingts (et sans l'initiative), nos exportations n'ont cessé de baisser en ce domaine, et l'on peut estimer aujourd'hui à un millier de salariés le nombre de nos concitoyens qui occupent une place de travail exclusivement dans ce secteur. Il est donc parfaitement faux d'affirmer que l'initiative menace notre économie. De récentes fusions ou restructurations d'entreprises ont causé des dégâts en matière d'emploi beaucoup plus importants, et sans provoquer l'inquiétude des collègues qui ont attiré tout à l'heure notre attention sur les périls que présentait l'initiative. (...) Des armes fabriquées en Suisse sont, par des

moyens que l'éthique et la morale de chacun d'entre nous réprouvant, fournies à des dictatures pour mitrailler des populations civiles. Tout le monde le sait et il faut que ça cesse.»



Francine Jeanprêtre,
conseillère nationale
(Morges), vice-présidente du Parti socialiste suisse

«Le domaine militaire est condamné à une remise en question fondamentale. Les exemples viennent de l'extérieur. On serait ainsi bien inspiré d'en tenir compte au plus haut niveau et de préparer une reconversion incontournable si l'on se soucie sérieusement de l'avenir pour ce créneau marginal de l'économie, mais hautement chargé d'émotion.»

Les exportations
d'armes «assurent» des
emplois en Suisse,
à l'étranger le pouvoir
des dictateurs et
la misère des victimes
civiles...



**BANQUE
ALTERNATIVE**

...La Banque alternative
BAS investit dans
l'économie locale selon
des critères éthiques
et sociaux en
toute transparence.

Investir au lieu de spéculer.

sp

Je souhaite participer à la BAS et à sa politique d'affaires orientée vers le futur.

Veuillez me faire parvenir: Demande d'ouverture de compte
 Formulaire de souscription d'action
 Documents d'information

Nom _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

A retourner à Association romande pour la promotion de la BAS, case postale 138,
1000 Lausanne 17, tél. 021/311 72 93; ou: Banque alternative BAS, case postale,
4601 Olten, tél. 062/212 00 85

Les votations préalables nuisent à la démocratie: **NON à l'initiative de la Lega le 8 juin!**

Après le non de justesse à l'Espace Economique Européen (EEE) du 6 décembre 1992, la votation sur l'initiative de l'extrême-droite «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!» du 8 juin est la première occasion donnée au peuple suisse de manifester dans l'urne son attitude à l'égard de l'intégration européenne. Nous avons demandé à Peter Vollmer, conseiller national bernois, pourquoi il s'engage contre initiative.



Peter Vollmer, conseiller national, Berne

Ss: *L'initiative populaire des Démocrates suisses et de la Lega dei Ticinesi demande que le Conseil fédéral ne puisse entamer des négociations d'adhésion à l'UE qu'avec l'assentiment formel du peuple et des cantons. En Suisse, le PS est le parti qui s'engage pour de meilleurs droits populaires. Pourquoi dites-vous NON à une possibilité supplémentaire de co-décision pour le peuple?*

Peter Vollmer: Le droit en vigueur prévoit que

le peuple peut se prononcer sur le résultat concret de négociations d'adhésion. En ce qui concerne les «votations préalables», comme l'initiative les demande, on se prononcerait dans l'urne sur un projet qui serait complètement obscur. Cela ne renforcerait d'aucune manière la participation démocratique des électrices et des électeurs. Ce n'est pas d'une amélioration alibi dont nous avons besoin dans le domaine des droits populaires, mais bien d'un véritable renouvellement, comme par exemple l'introduc-

tion du référendum avec contre-proposition.

Ss: *Avec un NON à l'initiative populaire des Démocrates suisses, on n'a encore rien dit sur la question des futures relations de la Suisse avec l'Europe. Où mettez-vous vos priorités?*

Peter Vollmer: L'horaire européen est clair pour le PS. Après le rejet de cette initiative populaire, il faudra conclure les négociations sectorielles bilatérales et entreprendre les adaptations nécessaires dans le droit suisse. Il y aura éventuellement ici des votations référendaires à gagner. La voie sera ensuite libre pour entamer dès que possible des négociations en vue de l'adhésion à l'UE.

Congrès extraordinaire du PSS le 28 juin à Thoune

Le prochain Congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse se tiendra le samedi 28 juin à Thoune. Principaux points à l'ordre du jour: l'élection d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président, le lancement d'une ou plusieurs initiatives dans le domaine de la santé, une discussion approfondie sur les différents projets d'initiative pour le partage du travail et la réduction de la durée du travail ainsi que l'adoption d'un papier à thèses sur le service public.

1. Election d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président.

Au moment où cette brochure va sous presse, le conseiller national Andrea Hämmerle (GR) est le seul candidat officiel à la succession de Peter Bodenmann. D'autres candidates ou candidats peuvent être nommés jusqu'au moment de l'ouverture du Congrès.

2. Initiatives populaires pour un financement plus social de l'assurance-maladie et pour

des mesures plus efficaces contre l'explosion des coûts.

Les propositions des sections relatives aux initiatives de politique de la santé et les prises de position du Comité central seront envoyées aux délégué(e)s à la fin mai (informations sur les projets d'initiatives sur la santé publique: v. «Scénarios socialistes» 1/97).

3. Partage du travail: la discussion portera sur le projet d'initiative annoncé par la Société pour un partage équi-

table du travail (GEGAV) ainsi que sur le ou les projets d'initiatives discutés actuellement au sein de l'Union syndicale suisse, notamment sur la réduction de la durée du travail.

4. Thèses sur le service public:

Suite au report de la discussion par le Congrès de Davos en novembre dernier, un groupe de travail composé de représentant(e)s du PS et des syndicats concernés a reformulé les points contestés, lesquels seront discutés à Thoune.

Le Congrès se tient à Thoune dans la halle d'exposition.

Date: samedi 28 juin, de 11 h 00 à 17 h 00 env.

Délai d'inscription: 8 juin

Actualités/agenda

Réduction des dépenses militaires/ référendum constructif: Merci!

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes qui ont contribué au succès de nos deux initiatives populaires pour une réduction des dépenses militaires et pour davantage de droits au peuple en récoltant des signatures littéralement jusqu'au dernier jour avant le délai. Grâce à vous, les deux initiatives ont pu être déposées à la Chancellerie fédérale avec un nombre de signatures permettant d'exclure toute mauvaise surprise.

Cartes de membre 1997

Depuis 1995, le PS remet aux membres des cartes de membre sous forme de cartes de crédit, en lieu et place des timbres. Avec la carte de membre, chaque membre reçoit à nouveau un bon de fr. 10.- qu'il/elle peut faire valoir sur des

articles du PS-ShoP. Les cartes de membres seront envoyées aux membres à partir de début juin. Elles seront uniquement remises aux sections qui ont mis à jour leur liste de membres au 1er janvier 1997.

Dates à retenir

◆ 7 juin: Apprentissage pour apprentis sages! Conférence de la base pour l'apprentissage organisée par le Comité contre le chômage des jeunes (CCJ). Maison du peuple, Bienne, de 10 h 00 à 15 h 15. Inscriptions et informations: CCJ, c/o OKAJ, Wasserwerkstr. 17, 8035 Zurich.

◆ 14 juin: Marche contre le racisme et l'antisémitisme. Organisée par l'Union syndicale suisse avec le soutien du Parti socialiste suisse. Cette marche a pour but de dénoncer la montée du racisme et de l'antisémitisme. Pour tout renseignement: Marche contre le racisme et l'antisémitisme,

me, USS, case postale 64, 3000 Berne 23.

◆ 21 juin: festival open-air politique organisé par l'Initiative des Alpes et d'autres organisations, sur la place fédérale à Berne, de 15 h à 20 h 30. Nombreux groupes rap etc.

Le festival est gratuit. Informations supplémentaires: Air Vision (tél.: 01/242 72 76).

◆ 28 juin: Congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse à Thoune (v. page 18)

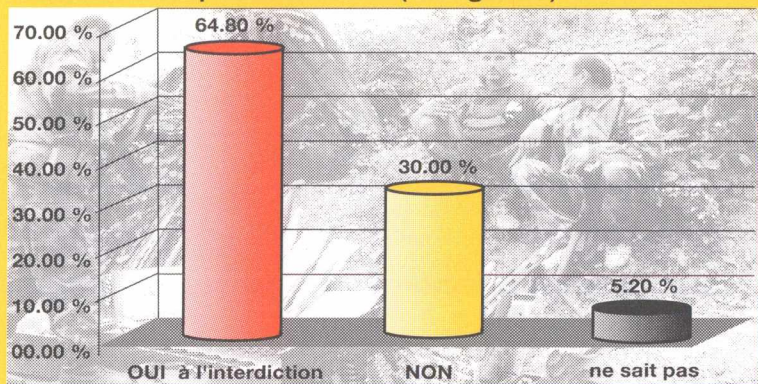
◆ 28 septembre: votations fédérales. Initiative «Jeunesse sans drogues» et référendum contre l'arrêté urgent sur l'assurance-chômage.

◆ 23 novembre: votations fédérales. Les objets qui seront soumis au peuple n'ont pas encore été déterminés.

180553/ 237
 Parlamentsdienste Dok.zentral
 Daniel Schweizer
 Bundeshaus Ost
 3003 Bern

Changements d'adresse et retours: PS suisse, case postale, 3001 Berne

Une majorité des Suissesses et des Suisses sont favorables à une stricte interdiction des exportations d'armes (sondage LINK)



Interdiction d'exporter des armes dans des pays du tiers-monde: une majorité écrasante dit OUI (sondage Isopublic)

